



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022 À 19H00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2022 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad,
Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty ;

Monsieur le greffier, Me Pierre Tapp.

Monsieur le conseiller Ryan Young est absent.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Pierre Tapp agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-037-22	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par le conseiller Dan Boyer
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 26 janvier 2022. Il est 19h08.

Adoptée à l'unanimité.

01-038-22	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par le conseiller Tom Broad
Appuyé par le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

01-037-22 Ouverture de la séance

01-038-22 Ordre du jour

2. Période allouée aux questions écrites reçues par le greffier

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

6. Urbanisme

7. Services techniques

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

11. Administration et greffe

12. Ressources humaines

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

01-039-22 Avis de motion du règlement numéro 833 sur la taxation 2022 et dépôt du projet de règlement

01-040-22 Avis de motion du règlement numéro 834 relatif aux tarifs pour l'année 2022 et dépôt du projet de règlement

01-041-22 Avis de motion du règlement numéro 835 sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et dépôt du projet de règlement

01-042-22 Décision du conseil relativement aux règlements 533-78, 533-79, 533-80, 535-17, 535-18 et 535-19

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

01-043-22 Levée de la séance

2. PÉRIODE ALLOUÉE AUX QUESTIONS ÉCRITES REÇUES PAR LE GREFFIER

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16h pour soumettre leurs questions par courriel.

La période de questions est ouverte à 19h08. Aucune question n'ayant été reçue, elle est fermée à 19h08.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

01-039-22	Avis de motion du règlement numéro 833 sur la taxation 2022 et dépôt du projet de règlement
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 833 sur la taxation 2022* ;
- dépose le projet du règlement numéro 833.

01-040-22	Avis de motion du règlement numéro 834 relatif aux tarifs pour l'année 2022 et dépôt du projet de règlement
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 834 relatif aux tarifs pour l'année 2022* ;
- dépose le projet du règlement numéro 834.

01-041-22	Avis de motion du règlement numéro 835 sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et dépôt du projet de règlement
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 835 sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue* ;
- dépose le projet du règlement numéro 835.

01-042-22	Décision du conseil relativement aux règlements 533-78, 533-79, 533-80, 535-17, 535-18 et 535-19
------------------	---

ATTENDU QUE les règlements suivants ont été adoptés lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 :

- Règlement numéro 533-78 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de modifier le taux d'implantation au sol maximal dans la zone I-128 ;
- Règlement numéro 533-79 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de créer une nouvelle zone I-147 dans le secteur industriel ;
- Règlement numéro 533-80 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de créer la zone I-148 à partir de la zone I-125 ;

- Règlement numéro 535-17 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de modifier la superficie minimale et la superficie maximale des lots dans la zone I-128 ;
- Règlement numéro 535-18 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de créer une nouvelle zone I-147 dans le secteur industriel et d'y prescrire des superficies minimale et maximale de lot ;
- Règlement numéro 535-19 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de créer une nouvelle zone I-148 dans le secteur industriel et d'y prescrire des superficies minimale et maximale de lot ;

ATTENDU QUE ces règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE des pétitions valables ont été reçues pour certaines zones visées ou contiguës et qu'un registre doit être tenu le 2 février 2022 à l'hôtel de ville ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite revoir sa position quant à ces six règlements ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ABANDONNER les règlements 533-78, 533-79, 533-80, 535-17, 535-18 et 535-19 ;

D'ARRÊTER dès maintenant le processus d'approbation référendaire et d'annuler la tenue de registre prévue le 2 février 2022 ;

D'AUTORISER l'administration à retirer tous les avis publics qui ont été affichés et publiés dans le cadre de la tenue de registre.

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A-1 » et « A-2 » ;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-043-22	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par le conseiller Tom Broad
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 19h21.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Pierre Tapp
Greffier

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-162589 et le dossier numérique numéro 0220-320-162450.

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2022 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 28 janvier 2022.

Me Paola Hawa, maire

Me Pierre Tapp, greffier